

Le CAP

Complément d'Assurance-crédit
Public

Avenant au contrat d'assurance-crédit

en résumé ...



A qui s'adresse le CAP ?	A tous les assurés d'Euler Hermes SFAC concernés par une garantie partielle sur une nouvelle demande ou par une réduction de garantie.
Quelle couverture apporte le CAP ?	La garantie complémentaire couvre le risque de non-paiement d'une créance par un acheteur si l'assuré bénéficie d'une première garantie dans le cadre de son contrat initial.
Sur qui porte la garantie ?	Sur vos acheteurs situés en France métropolitaine et dans les D.O.M. (Guadeloupe, Martinique, Guyane française, Réunion) et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 Milliards d'euros.
Comment souscrire au CAP ?	Il suffit de remplir les formulaires de souscription et d'autorisation de prélèvement automatique puis de retourner ces deux documents signés à Euler Hermes SFAC.
Comment demander un Complément d'Assurance-crédit Public ?	Chaque demande de garantie complémentaire doit être formulée individuellement pour chacun de vos acheteurs via Internet.
Comment fonctionne le CAP ?	<ul style="list-style-type: none">▪ Cette garantie complémentaire peut être demandée sur votre acheteur si à compter du 1^{er} octobre 2008 le montant d'un de vos agréments a été réduit par Euler Hermes SFAC ou si vous recevez un accord partiel sur une demande de garantie émise après le 12 décembre 2008.▪ Le montant de chaque garantie complémentaire est au maximum égal à la garantie partielle accordée par Euler Hermes SFAC et le total des deux garanties demandées ne peut excéder le montant de la garantie initiale accordée au 1^{er} octobre 2008 ou selon le cas, au montant accordé par Euler Hermes SFAC au 1^{er} octobre 2008 pour une demande de même type.▪ Chaque garantie accordée est valable 3 mois sauf réduction ou résiliation par Euler Hermes SFAC.
Quelles sont les modalités d'indemnisation ?	<p>Pour vos garanties accordées dans le cadre du CAP, la quotité d'indemnisation est de 90% sur les contrats HT (75% sur les contrats TTC).</p> <p>Une seule Demande d'Intervention Contentieuse (DIC) doit être envoyée pour les garanties primaire et complémentaire. Le délai d'envoi de la DIC reste le même que celui prévu à votre contrat initial.</p>
Quel est le montant de votre prime d'assurance ?	<ul style="list-style-type: none">▪ La prime est calculée sur la base d'un taux annuel de 1,5% que l'on applique à l'encours complémentaire garanti.▪ Les sommes dues sont évaluées mensuellement sur la base du montant maximum de chaque agrément présent au cours du mois.▪ La prime est facturée trimestriellement.
Quel est le mode de paiement ?	Prélèvement automatique exclusivement.
Quelle est la durée de votre avenant ?	Durée initiale : jusqu'au 30 juin 2009 Renouvelable ensuite par tacite reconduction tant que l'accord entre la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) et Euler Hermes SFAC est en vigueur.

Pour plus de précisions, merci de vous référer au modèle d'avenant disponible sous EOLIS.

Le CAP

Complément d'Assurance-crédit
Public

Mécanisme

CAP

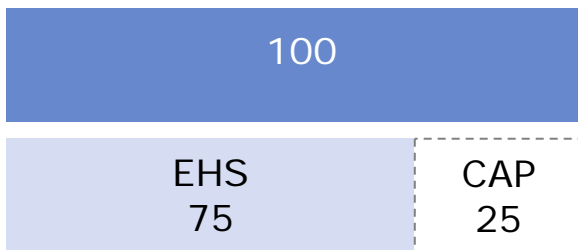


EULER HERMES
SFAC

L'une de vos garanties en vigueur au 1^{er} octobre 2008 a été réduite par Euler Hermes SFAC.

Vous pouvez demander une garantie complémentaire qui vous permettra d'atteindre votre ancien agrément (jusqu'au doublement de la garantie accordée par Euler Hermes SFAC).

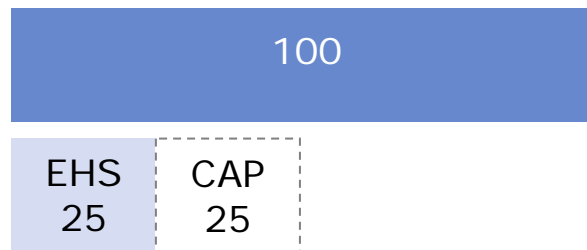
Cas 1



Vous aviez au 1^{er} octobre 2008 une garantie initiale de 100.

Si l'assureur réduit sa garantie à 75, le CAP peut compléter jusqu'à 100.

Cas 2

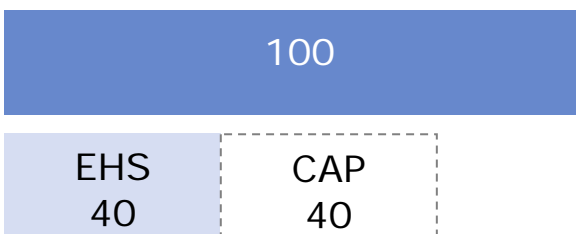


Vous aviez au 1^{er} octobre 2008 une garantie initiale de 100.

Si l'assureur réduit sa garantie à 25, le CAP peut compléter jusqu'à 50.

Vous émettez une nouvelle demande partiellement garantie

Vous pouvez demander une garantie complémentaire (jusqu'au doublement de la garantie accordée par Euler Hermes SFAC) afin de compléter la garantie initiale.



Vous demandez une garantie initiale de 100.

Si l'assureur accorde 40, vous pouvez demander jusqu'à 40.

Le cumul des deux garanties (initiale et CAP) sera au maximum égal à la garantie qu'accordait Euler Hermes SFAC au 1^{er} octobre 2008 sur une demande de même type ; ici 80.

www.eulerhermes.fr

Euler Hermes SFAC
1, rue Euler – 75715 Paris Cedex 08
Tel. : +33 1 40 70 50 54
Fax : +33 1 53 23 09 42
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 90 304 336 EUR
RCS Paris 348 920 596
Entreprise régie par le Code des Assurances

Membre d'Allianz